

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022**

**PROCES-VERBAL**

**Présents** : Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire

Mmes et Mrs Jean-Yves HEDON, Sylvie SCHREIBER, Richard BENISTANT, Marie-Hélène DESCHAMPS, Jean-Michel BERTHET, Annie DELPON, Dominique CANOT, Annie CLUZEL, Adjoints

Mmes et Mrs Charles GUILLON, Guy VIGNAND, Nadine THEVENOT, Claude BREUIL, Angélica DA COSTA, Hocine BENGRAIT, Coco ODIMBA, Virginie BERTHELON, Olivier GONDARD, Anaïs BOUTTEMY, Gérard SALAGNON, Charlotte DEMENTHON, Karim SMIHI, Bernard MEYRAND, Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs** :

- Manon TURTSCHI à Jean-Yves HEDON
- Daniel PONCY à Annie CLUZEL
- Sébastien CARRON à Dominique CANOT
- Pierre ROUX à Jean-Michel BERTHET
- Jacques CHEVAT à Gérard SALAGNON
- Philippe RODRIGUEZ à Charlotte DEMENTHON

**SECRETAIRE DE SEANCE** :

Anaïs BOUTTEMY

**Rédacteur du procès-verbal** :

Catherine SATRE

Ordre du jour :

**Etat des décisions prises selon l'article 2122-22 du CGCT du 6 décembre 2021 au 15 février 2022**

date	Objet	Attributaire	Montant
04/01	Tarif spectacle « Plaidoirie »	Proposition de 50 places avec 50 % de réduction	Plein tarif : 22.50 € Tarif réduit : 19.25 €
25/01	Tarif billetterie du spectacle TENOR'S Show (8/03/22)		Plein tarif : 12.00 € Tarif réduit : 10.20 € Tarif scolaire : 6.00 €

**A- M. le Maire**

1A – Commissions : social/famille/logement/santé et commerce/foire et marchés : modification représentant du groupe de la minorité

1B – CCAS : modification représentant du groupe de la minorité

**B- M. Jean-Yves HEDON – Adjoint à l'environnement et aux nouvelles technologies**

1- Forêt communale de Belley – programmes ONF 2022

2- Redevance spéciale collecte «gros producteur» en bac – année 2022

**C - M. Richard BENISTANT – Adjoint aux Finances et Ressources Humaines**

1 - Chambre Régionale des Comptes : rapport situation financière de la commune suite observations effectuées en 2021

2- Débat d'Orientation Budgétaire 2022

**Mme Virginie BERTHELON – V.Présidente de la commission Finances et Ressources Humaines**

3A- Personnel communal – tableau des effectifs à temps complet

3B- Personnel communal – tableau des effectifs à temps non complet

4- personnel communal – mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire auprès de la régie eaux et assainissement

**D - Mme Marie-Hélène DESCHAMPS – Adjointe à l'urbanisme**

1- Demande d'autorisation présentée par la SAS GUINET DERRIAZ en vue d'exploiter une carrière de roches massives et de pierres marbrières sur la commune de Parves et Nattages

2- Adhésion d'une nouvelle commune au service urbanisme mutualisé de la CCBS AU 01/01/22

**E - M. Jean-Michel BERTHET : Adjoint à la sécurité**

1 – Programme Petites Ville de demain –Volet Sécurité- Contrat avec l'Etat et la Gendarmerie

**F - M. Dominique CANOT : adjoint aux travaux et transport**

1- Implantation de containers semi-enterrés : acquisitions foncière à des propriétaires privés – (annule et remplace la délibération du 13 décembre 2021)

**G - Mme Annie CLUZEL - Adjointe à la culture, patrimoine et rayonnement**

1A- Les Epicuriennes de Belley, festival de la gastronomie – prix d'accès au grand buffet

1B- Les Epicuriennes de Belley, festival de la gastronomie - demande de subvention auprès d'organismes financeurs

- 1C- Les Epicuriennes de Belley, festival de la gastronomie – indemnisation des intervenants
- 2- 2è édition de «Belley en lumière» – Demande de subvention auprès d'organismes financeurs
- 3- Organisation du Salon SMILE : Demande de partenariat de Bugey Développement

**H - Mme Nadine THEVENOT – Présidente de la commission du commerce, foire et marchés**

1- Aides économiques en faveur du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente Avenant de prolongation de la convention régionale

**I - Mme Marie-Hélène DESCHAMPS : Présidente des régies eau et assainissement**

- 1- Régies de l'eau et de l'assainissement : versement d'acomptes pour travaux neufs
- 2- Renouvellement d'une Convention Temporaire d'Occupation du Domaine Concédé (COTDC) avec la CNR et concernant une conduite de transport d'eaux usées pour rejet dans le canal du Rhône

**Questions diverses**

M. Le Maire ouvre la séance, salue l'assemblée, le public et les internautes.

---

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre est adopté à l'unanimité

---

Questions en fin de conseil :

- B. MEYRAND : inhumation des Belleysans au cimetière de Belley  
G. SALAGNON : Maison Saint Anthelme et Route de Lyon

Informations du Maire :

- RECENSEMENT : Le recensement de la population se terminera le samedi 26 février au soir, il manque encore 400 foyers qui n'ont pas répondu. On compte sur leur esprit de responsabilité. Un remerciement tout particulier est adressé aux coordonnateurs, aux agents recenseurs et à Catherine SATRE, Responsable du service élection, pour l'organisation.
- COLLEGE Sabine ZLATIN : Une information est donnée sur la création d'un terrain de sport à proximité du collège Sabine ZLATIN par Jean Michel BERTHET, Adjoint aux sports

JM BERTHET : le collège Zlatin étant loin des équipements sportifs, il fallait trouver une solution. Une rencontre avec tous les acteurs (professeurs d'EPS, Mme la Principale, les élus du Département, de la commune et de la CCBS) s'est tenue au collège dès le début du mandat pour travailler sur ce sujet. Un terrain limitrophe, appartenant à la ville et la CCBS, a été mis à disposition du Conseil Départemental pour édifier un plateau sportif dont les travaux ont débuté depuis 15 jours.

M. Le Maire remercie la réactivité du Conseil Départemental qui répond à une demande des professeurs d'EPS. Un terrain a été cédé à l'euro symbolique au Département pour ce beau projet tant attendu. Nous nous sommes adaptés à nouveau à l'emplacement du collège loin de toutes infrastructures sportives, il donne la parole à J.Y. HEDON, conseiller départemental, qui a porté ce dossier avec force.

JY HEDON : Ce dossier engagé lors de la précédente mandature avec Carène TARDY, nous nous sommes battus au conseil départemental pour que nos collégiens aient un équipement sportif digne de ce nom. Avec Aurélie BOREL, nous avons finalisé ce bel investissement de 200 000 €, avec un plateau multisport en synthétique, 2 mini terrains de basket, une piste de course en stabilisé, une petite piste de vitesse goudronnée et une butte de tir à l'arc. Nos collégiens peuvent être fiers de ce bel équipement.

M. Le Maire : Ils seront au plus près de leur collègue pour pratiquer le sport et ne perdront plus de temps pendant les trajets.

- SCOLAIRE : Annonce de la fermeture d'une classe à Jean FERRAT et à l'école St Anne par Sylvie SCHREIBER, Adjointe aux scolaires : suite à la baisse d'effectifs constante depuis plusieurs années (environ 20 enfants en moins par an) Madame la Rectrice a annoncé ces deux fermetures. Malgré cela, le nombre d'élèves par classe n'est pas impacté (- de 22 élèves/classe). Il est important de noter que la décharge à temps plein de la directrice de J. Ferrat sera maintenue. C'est une bonne nouvelle vu l'effectif important de cette école. Nous entretenons de bonnes relations avec Madame l'Inspectrice de la circonscription de Belley qui nous accompagne régulièrement lors des visites des écoles. Elle tient compte de nos remarques et les fait remonter à l'Inspection Départementale.
- Information sur les travaux de la ville :
  - Travaux ilot Baudin :
    - Action réalisée : Trottoir grande rue en béton désactivé par la CCBS et SEMCODA,
    - Action en cours : création d'un espace végétalisé entre la place vieille porte et Baudin avec l'ajout de points d'éclairage public sur la grande rue et la rue de la résistance
    - Action à venir dans les 2 mois : le marquage des places de stationnement Baudin, Grande rue et Résistance avec la mise en place de jardinières et de bancs sur la place vieille porte par SEMCODA et aménagement du jardin des visitandines aussi par SEMCODA
    - Action à venir d'ici à l'été : Grande consultation des riverains, des commerçants et des partenaires, pour identifier les besoins dans le cadre du projet de rénovation de la place ilot Baudin
    - Parking R-2 : Lancement de la consultation des entreprises par SEMCODA pour réaliser un véritable parking public normé.
  - Problèmes électriques quartier bas grande rue :
    - Constitution d'un groupe de travail avec Enedis/Ville/Semcoda pour trouver les origines et résoudre les pannes électriques intermittentes sur ce quartier, et cela, point électrique par point électrique. De leur côté la SEMCODA doit faire vérifier la conformité et l'isolement de tous ses organes électriques
    - Une première action a été de revenir à l'état antérieur à la mise en œuvre des équipements électriques définitifs qui ont du coup permis de faire cesser les pannes
  - Modernisation éclairage public :
    - Remplacement en cours par 200 lampes LED des supports sur les axes entrants de la Ville de Belley : Route de LYON, Avenue HOFF, Avenue de NARVICK, Route de BRENS, Route d'Arbignieu.

K. SMIHI demande si un filtre spécial modifiant le spectre lumineux sera posé sur les lampes car elles sont l'une des premières causes d'extinction des insectes.

R. Benistant lui suggère d'apporter les marques et les produits en commission environnement pour en discuter.

### **A-01A - Commissions communales - Modifications représentants du groupe de la Minorité**

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire, informe les membres du conseil municipal que les élus du groupe de la minorité ont souhaité changer de commission.

A savoir :

- **Social, famille, logement et santé** : M. Bernard MEYRAND à la place de M. Philippe RODRIGUEZ
- **Commerce, foire et marchés** : Philippe RODRIGUEZ à la place de M. Bernard MEYRAND

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces modifications. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **A-01B - CCAS - Changement d'un membre de la minorité municipale**

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire, informe le conseil municipal que le Groupe de la Minorité a souhaité modifier un de ses représentants au sein du CCAS, en l'occurrence Monsieur Bernard MEYRAND à la place de M. Philippe RODRIGUEZ.

Les membres du conseil municipal sont invités à élire Monsieur Bernard MEYRAND comme membre du CCAS. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **B-01 - FORET COMMUNALE DE BELLEY - Programme d'actions 2022 - OFFICE NATIONAL DES FORETS**

« Monsieur Jean-Yves HEDON, Adjoint chargé de l'environnement, informe les membres du conseil municipal des propositions faites par l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale de Rothonne, pour le compte de la Ville de Belley :

- Travaux d'accueil : entretien et propreté des sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique, travaux d'entretien de piste/sommière, travaux de sécurité du public et protection des milieux en forêt de Rothonne, pour un montant de 10 070,00 €HT ;
- Travaux de maintenance : débroussaillage manuel de la parcelle 17.u, et réseau de desserte : entretien des accotements et talus, pour un montant de 1 610,00 €HT ;
- Travaux sylvicoles : dégagement manuel des régénérations naturelles des parcelles 1.u et 15.c, pour un montant de 2 750,00 €HT ;
- Travaux d'exploitation : abattage et façonnage de bois, débardage, transport des bois vers places de dépôt, cubage des bois pour un montant de 3 920.00 € HT.

Monsieur HEDON précise que les travaux sylvicoles sont susceptibles d'être subventionnés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La commission Environnement – Nouvelles technologies a donné un avis favorable.  
La commission des Finances a donné un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces propositions ».

**G. SALAGNON** réitère sa question qu'il avait posée l'année dernière à M. Benistant: combien rapporte la forêt ?

R. BENISTANT s'excuse de ne pas lui avoir répondu. En 2020, elle a rapporté 40 000 €. Ce chiffre varie en fonction des coupes et des essences.

## ADOpte A l'UNANIMITE

### **B-02 - REDEVANCE SPECIALE GROS COLLECTEURS - ANNEE 2022**

« Monsieur Jean-Yves HEDON, Adjoint chargé de l'environnement, informe les membres du Conseil Municipal que la CCBS propose un service de collecte en porte à porte sous la forme d'un contrat de prestation de services.

Il est proposé de souscrire un contrat pour :

- L'Hôtel de Ville :	2,81 tonnes pour un montant de	778,58 €
- Ecole Jean Ferrat :	8,10 tonnes pour un montant de	2 244,51 €
- Ecole des Charmilles :	3,89 tonnes pour un montant de	1 077,85 €
- Ecole des Cordeliers :	1,94 tonne pour un montant de	537,70 €
- Ecole de la Rodette :	1,94 tonne pour un montant de	537,70 €
- Cimetière :	20,59 tonnes pour un montant de	5 705,56 €

Les membres de la commission des finances ont donné un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer quant à la souscription de ces contrats de prestation de service et à autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette souscription. »

## ADOpte A l'UNANIMITE

### **C-01 - RAPPORT SITUATION FINANCIERE de la COMMUNE Suite OBSERVATIONS EN 2021 de la CHAMBRE REGIONALE des COMPTES** (document visible sur le site de la ville)

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, rappelle que suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) et vu l'article L243.7.I du code des juridictions financières où il est dit que « suite à la présentation du rapport définitif à l'assemblée délibérante, doit être présenté à cette même assemblée un rapport reprenant les actions entreprises à la suite des observations de la CRC. »

Ce rapport fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Le rapport indiquant les différentes mesures prises ainsi que les annexes afférentes sont présentées au Conseil Municipal.

Les membres du Conseil municipal sont invités à débattre du contenu de ce rapport. »

**PREND ACTE** du rapport des actions entreprises par la Commune de Belley, suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes dans son rapport de décembre 2020.

### **C-02 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022** (document visible sur le site de la ville)

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint en charge des Finances et des Ressources Humaines, présente au conseil municipal les orientations budgétaires de l'année 2022.

Les membres du conseil municipal sont invités à débattre sur les orientations budgétaires proposées. »

**Richard BENISTANT** Il est 20 h 15 et nous démarrons les orientations budgétaires pour 2022. Ce document va tracer les grandes lignes de notre politique et les orientations que nous donnons à cette mandature jusqu'en 2025. L'objectif central de ce document est de fournir une base de discussion la plus complète et la plus pertinente possible. Il nous permettra de mettre en perspective les prochaines orientations pour Belley et de débattre. Il est aussi un élément préparatoire au prochain conseil municipal qui votera le

budget primitif 2022. Ce document transcrit en chiffres et en échéances le contenu de notre programme politique tel qu'envisagé depuis la campagne électorale des municipales. Prise en compte également de la situation actuelle depuis 18 mois maintenant, à savoir 3 points essentiels :

- crise sanitaire (perte de recettes depuis 2 ans sur le pôle culture),
- hausse importante du prix des projets d'infrastructure,
- limite de nos ressources internes (humaines et financières).

Nous avons eu à cœur d'enrichir l'information qui vous est fournie sur deux aspects : les ressources humaines et les aspects financiers.

Seront présentées les tendances au budget de fonctionnement qui reste compatible avec le renforcement des effectifs évoqués et notamment les moyens octroyés à la Police Municipale et ce jusqu'à la fin de la mandature. Vous serez informés sur le budget d'investissements sur 6 ans, budget global de 12 à 13 M€ HT, c'est une somme importante. Vous serez informés du mode de financement mis en œuvre pour assurer et maintenir l'objectif. Nous souhaitons laisser en 2025 un niveau d'endettement de la commune qui était présent en 2020 tel que nous l'avons trouvé. Pour l'ensemble de l'équipe municipale et M. le Maire, c'est un engagement important qui permettra à la mandature suivante de pouvoir engager elle-même et financer aussi sa politique. Nous ne voulons pas réitérer la situation financière qui avait été laissée par l'équipe municipale 2008/2014. Malgré les objectifs ambitieux nous serons à ce rendez-vous.

Enfin, je souligne que les grands projets qui seront menés par cette mandature seront réajustés en fonction de l'évolution de la situation économique et sanitaire. Nous avons, dans les commissions et Copil, évoqué ces éléments. En fonction de ce qui se passerait et des éléments qui nous seront remontés, nous rééchelonnerons certains projets. Je tiens à remercier les équipes pour le travail colossal effectué pour la préparation de ce DOB.

La parole est donnée à **M. Enzo BONDETTI**, Directeur Général des Services pour présenter et commenter la partie juridique, le contexte national et international à l'appui des graphiques et tableaux du DOB « joint en annexe ».

**M. BENISTANT** reprend la parole pour poursuivre sur la partie communale et commente à son tour les fiches du DOB.

**M. Le Maire** remercie l'adjoint aux Finances sur toutes ces explications. Il est 21 h 30, place au débat.

**M. SMIHI** Je suis étonné que des notions environnementales ne soient pas prévues dans ce DOB. Pas de rénovation thermique des bâtiments, pas de projet d'extension du réseau de chaleur. Il faut savoir que le logement représente 40 % des émissions de gaz à effet de serre. A ce titre, je vous rappelle le Décret Tertiaire qui oblige les collectivités et les entreprises propriétaires ou locataires de bâtiments d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup> à réduire leurs consommations énergétiques de -40% d'ici 2030. Aussi, il n'y a pas d'investissement de réseau de froid qui vient en complément du réseau de chaleur pour aider les entreprises de Belley qui devront déclarer les objectifs d'émission de gaz à effet de serre. Sur cette partie-là qui nous mène sur 3 à 5 ans, il n'y a rien et

c'est étonnant.

**M. Le Maire** Je vais revenir sur ce sujet dans ma conclusion. Nous traitons de nombreux sujets mais qui n'ont pas tous un impact financier, nous agissons sur de nombreuses thématiques qui prennent beaucoup de temps. Le travail sur la rénovation, la réhabilitation et la performance énergétique des bâtiments c'est mon combat. Au sein de la précédente interco, je l'ai dit, je l'ai répété : à quand l'Opération d'Amélioration de l'Habitat ? Mais je n'ai été entendu qu'en fin de mandat. Heureusement, il y a une nouvelle équipe qui avec sa Présidente, Pauline GODET, a engagé cette démarche. Marie-Hélène DESCHAMPS et Annie DELPON sont très actives dans le comité de pilotage et je les en remercie. J'ai participé à la synthèse des travaux et il va falloir maintenant décider quelle formule nous prenons et sur quel point nous agissons. Tout sera porté par l'intercommunalité. C'est une véritable OPAH, où les propriétaires vont pouvoir enfin accéder à ces aides pour venir rénover et réduire leur impact énergétique. Belley est la commune la plus concernée par cette opération.

Sur le réseau de chaleur, nous travaillons sur ce sujet pour venir intégrer une obligation d'un raccordement pour toutes les nouvelles constructions collectives. L'idée est de venir renforcer les abonnés pour augmenter le R24 et c'est la priorité. Des démarches sont entreprises aussi auprès de sociétés qui peuvent être clientes. Nous avons changé le cabinet qui nous accompagne sur ce sujet pour travailler sur l'augmentation des abonnés et l'extension du réseau.

Sur le réseau froid, ce n'est pas très écoresponsable de créer un réseau de climatisation au sein de la ville, sans parler de son coût.

**K. SMIHI** le plus grand réseau mutualisé de froid est à Paris. Il permet de supprimer toutes les climatisations individuelles. Nous serons obligés d'arriver à cette mutualisation par rapport aux lois et réglementations énergétiques.

**R. BENISTANT** plusieurs points :

- c'est un dossier qui a fait l'objet d'une extension de réseau qui a coûté très cher lors du mandat précédent. Le raccordement complémentaire c'est 1,5 à 1,8 M€, ce n'est pas neutre. L'endettement du réseau de chaleur, c'est 5 M€.
- Nous avons contacté des entreprises pour voir comment elles pourraient se raccorder.
- Avec l'aide de Dalkia, le raccordement est envisagé ; avec le coût des sous-stations, c'est 200K€. Ce n'est envisageable que si l'on arrive sur des niveaux d'habitat collectif de 12 logements minimum,
- Un plan est prévu pour voir comment il est possible d'organiser l'obligation ou pas, à tout nouvel acteur, de se brancher, quand il a la possibilité de le faire, en fonction de sa distance géophysique par rapport au passage du réseau.

Il y a une adéquation entre le coût qui peut être très élevé et le rendement de l'opération, même avec la hausse actuelle du gaz.

Deux autres points : en 2020 et 2021, il y a eu la rénovation du système de régulation du chauffage du palais épiscopal, l'isolation des combles de 8 bâtiments communaux. Si l'on ajoute l'accroissement et l'accélération du programme d'armoires électriques qui permettent de réguler l'éclairage public en leds qui seront modulés en termes d'intensité, ce sont des exemples, qui sont dans le budget de fonctionnement.

Pour le réseau de chaleur, nous faisons tout pour envisager avec Dalkia et le nouvel AMO qui est beaucoup plus incisif que le précédent, pour raccorder des habitants qui ont

la volumétrie pour que ce soit économiquement raisonnable. Nous refondons actuellement le schéma directeur.

**K. SMIHI** A Copenhague, c'est 95 % des foyers qui sont raccordés, souvent individuels. Je me pose la question si vous êtes bien conseillés là-dessus. On parle de 4° à 2100. C'est une urgence pour nos petits-enfants. Pour le réseau froid, en 2021, c'est la première année où nous avons dépensé le plus d'énergie pour refroidir que pour réchauffer et cela va s'accroître avec une canicule tous les 3 ans à peu près.

**M. Le Maire** nous demanderons à notre AMO le coût d'un réseau froid.

**K. SMIHI** nous pouvons faire quelque chose de raisonnable par une centralisation dans des lieux stratégiques, je pense au quartier de l'ancienne gare par exemple.

**M. Le Maire** quand on pense que l'école J. Ferrat où il était prévu un rafraîchissement naturel, on s'aperçoit que ça ne fonctionne pas. Lors de la construction de Bulle d'éveil, j'ai fait partie de ceux qui se sont battus pour prévoir les gaines. Nous savons très bien qu'avec un espace vitré ce qui peut se passer. Vous verrez qu'un jour il sera nécessaire d'installer une climatisation.

**B. MEYRAND** je souhaite revenir sur les cessions d'actifs que M. BENISTANT a décrits précédemment pour gagner des recettes. Au cours des dernières années, des cessions ont été préjudiciables à nos associations qui ont souffert d'un manque de locaux. En termes de visibilité, M. BENISTANT dit vouloir alléger la charge d'entretien de bâtiments devenus inutiles, c'est la question de l'inutilité qui me tracasse. Je souhaite avoir un débat là-dessus. Qu'avez-vous l'intention de vendre et quels seront les impacts pour les habitants et les associations ?

**M. le Maire** je pense que nous ne nous sommes jamais autant posé de questions qu'au cours de ce mandat sur le patrimoine propre à la ville. Cela a été un gros travail de recenser tous les bâtiments communaux, de les mettre en perspective et de savoir ceux que l'on conserve et ceux que l'on envisage de céder... mais tout cela sera débattu en conseil municipal. Il fallait mener ce sujet, car le patrimoine augmente avec l'arrivée de nouveaux équipements qu'il faut assumer et on ne peut plus le faire seuls. A un moment, il faut se poser des questions : meilleure synergie, mutualisation, mais cela passe par l'expression des besoins. Cela est fait aujourd'hui auprès des associations qui sont logées à St Anthelme. Quel est l'intérêt du site associatif ? Oui, il y a un intérêt mais peut-être pas dimensionné à cette taille. Il faut travailler de concert avec les associations pour qu'elles expriment leurs besoins et définir le cap pour cibler le bon local. Idem pour les associations caritatives, elles n'ont jamais travaillé ensemble pour évoquer leurs besoins et idées.

Une fois un bilan fait, on pourra rechercher le site correspondant aux demandes.

Par exemple, nous avons identifié le tènement de l'ancienne crèche, le presbytère, et nous avons contacté les propriétaires de l'école Marguerite Marie par la congrégation des sœurs de Saint Joseph de Lyon pour essayer de les associer au projet de cession pour réhabiliter l'ensemble du quartier. Ce sont vraiment des stratégies et des visions d'ensemble sur les quartiers et évidemment tout ceci passera par une décision collégiale.

**R. BENISTANT** Il est délicat d'en parler avant que les choses se fassent. Dans les discussions avec des intervenants potentiels, tant que les choses ne sont pas éclaircies, il est toujours trop tôt pour en parler. Ce que l'on peut noter, c'est que Belley intéresse et c'est une bonne nouvelle. Il y a une dynamique sur ce bassin où il est possible de se projeter. Nous pouvons juste dire que nous sommes en discussion depuis plusieurs mois avec un certain nombre d'acteurs qui sont en train de travailler. Pour les associations, il y a une réflexion qui est en cours et une proposition sera faite. Aucune crainte, elles seront toujours logées.

**M. Le Maire** Cet inventaire des bâtiments communaux, de leur état et utilité était nécessaire pour avoir une vision claire d'ensemble. Je ne veux plus que l'on travaille sans anticiper. Nous ne pouvons plus faire du curatif. Nous avons trop de locaux (stockage, services...) répandus sur toute la commune.

**B. MEYRAND** j'ai une question sur l'optimisation de la gestion administrative de la vie associative et sportive. Où en êtes-vous à ce sujet ?

**M. Le Maire** La gestion des réservations des salles et des gymnases est actuellement répartie sur une multitude de services municipaux. Le choix a été fait de coordonner toutes les demandes par un guichet unique «le service vie associative », l'actuel service des sports, qui gèrera les plannings et toutes les réservations. Il permettra de tisser un partenariat étroit avec les associations et les administrés par un conventionnement et sera formé pour répondre à toutes leurs questions.

**M. le Maire** S'il n'y a plus de questions, je conclus le DOB 2022. Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement Richard BENISTANT, Adjoint aux finances, ainsi que Enzo BONDETTI, DGS, Laure BRIANT, Directrice financière, et Christèle NARDINI, DRH pour ce travail conséquent dans la rédaction de ce support DOB qui a encore été peaufiné, réfléchi par leurs soins pour permettre de retranscrire très clairement la situation financière de la commune. C'est surtout de retranscrire les choix et le cap fixé avec une prospective financière sur la durée du mandat.

Des choix et une politique claire. Comme évoqué dans le dernier BELLEY MAG, lors des vœux du Maire, lors de la rencontre agents/élus, et comme nous l'avons évoqué ce soir sur ce qui est décrit sur ce DOB, l'équipe municipale sait ce qu'elle veut, où elle va, et comment, avec quel moyen et soutien financier. C'est une vision pour BELLEY à court, moyen et long terme. Le tout en respectant les équilibres financiers, en suivant les préconisations de la CRC, en étant attentif au différents ratios-clé pour une ville, à savoir le suivi de la CAF nette, brute, la masse salariale, le niveau d'endettement et le tout sans hausse de la fiscalité et avec le souci constant de ne rien engager sans identifier au préalable les partenaires qui pourront apporter un soutien financier que ce soit sur le budget de fonctionnement ou d'investissement.

Une politique et des choix clairs sur tous les domaines :

Urbanisme, le cadre de vie avec la revitalisation de la ville avec plusieurs projets ou démarches :

- La revitalisation des friches symboliques de la ville avec l'achat de celles-ci via notre partenaire EPF,

- Le projet « nouvel élan cœur de ville » qui commencera par le réaménagement de l'îlot Baudin en passant par la végétalisation de la grande rue et pour finir l'aménagement sous les Halles,
- La mise en œuvre d'un plan de stratégie patrimoniale propre à la Ville pour mutualiser, créer des opportunités, revitaliser des quartiers mais aussi réduire un patrimoine que la commune ne peut plus porter seule,
- L'animation du programme « Petites villes de demain »,
- La démarche SPR : Site Patrimonial Remarquable.

La sécurité et la tranquillité publique :

- Un effectif de police enfin au complet, 6 agents, pour agir à 100 % sur le terrain sur des horaires hors régime horaire de bureau classique, avec un travail de prévention, de proximité et de sanction sur les excès ou les comportements irresponsables,
- L'extension de la vidéo protection avec un passage de 25 à 40 caméras,
- Une volonté de s'orienter sur une police pluri-communale, une attente pour certaines communes voisines.

Sur le sport :

- La plaine sportive BELLEY-BUGEY SUD,
- La modernisation et la mise aux normes des gymnases MORIN et GONNET.

Sur l'environnement :

- La modernisation de l'éclairage public pour réduire notre pollution lumineuse et aussi réduire la facture,
- Le suivi des résultats du Contrat de Performance Energétique,
- La végétalisation de la ville,
- Travail sur le renforcement du réseau de chaleur pour capter plus d'abonnés,
- L'OPAH.

Sur le scolaire :

- Le projet de modernisation des écoles.

Tout n'est pas traité dans ce DOB, mais de nombreux projets qui n'ont pas d'impact financier animent chaque jour les élus et les agents de la collectivité. Les exemples sont nombreux avec la friche de l'hôpital, le bâtiment Marguerite-Marie, le tènement d'Oxyane, les deux bâtiments de Dynacité sur le quartier de l'amitié, le city-stade au quartier clos Morcel, le projet d'un nouveau Centre Technique Municipal, le projet d'un nouveau site pour les associations caritatives, le centre de tir, le suivi de l'avancement du projet du nouveau lycée, la mobilité qui sera abordée cette année avec une grande enquête auprès des Belleysans pour identifier leurs véritables besoins. L'action sociale qui sera abordée lors d'un conseil municipal dédié. La dynamique est lancée pour l'avenir de Belley, sur des projets phares qui réorganisent la ville, la repensent, la projettent dans l'avenir. C'est tout le sens de l'engagement de cette équipe, redonner à Belley toute sa place, pour qu'elle joue véritablement son rôle de centralité dans ce beau territoire qu'est BUGEY-SUD et qu'elle redevienne la fierté et une force pour les Belleysans et les Bugistes.

### **C-03A - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET**

« Madame Virginie BERTHELON, Vice-Présidente de la commission des finances et des ressources humaines, informe le conseil municipal, qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois à temps complet de la collectivité, suite à plusieurs mouvements de personnel (recrutement, départ en retraite) :

#### Suppressions de postes

- 1 poste d'Adjoint administratif (départ en retraite)
- 1 poste de Responsable de service – Technicien (poste non pourvu)
- 2 postes d'ouvriers polyvalents – Adjoints techniques (postes non pourvus)
- 1 poste d'Agent des écoles – Adjoint technique (poste non pourvu)

#### Affectations sur postes existants :

- 1 poste d'Agent des écoles – Agent de maîtrise (nouveau besoin)
- 2 postes d'ouvriers polyvalents – Agent de maîtrise (nouveaux besoins)
- 2 postes d'Agent de Police municipale – Gardien Brigadier (départ par voie de mutation + recrutement effectué)

Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 2 février 2022  
La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.  
Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet ».

### **ADOpte A l'UNANIMITE**

### **C-03B PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET**

« Madame Virginie BERTHELON, Vice-Présidente de la commission des finances et des ressources humaines informe le conseil municipal, qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois à temps non complet de la collectivité, suite à des mouvements de personnel :

#### Poste créé mais plus pourvu :

- 1 poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 19h38 (agent cantine et garderie en disponibilité)

#### Affectation sur poste déjà créé :

- 1 poste d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 28 heures (ASVP)

Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 2 février 2022  
La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.  
Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet ».

### **ADOpte A l'UNANIMITE**

### **C-04 - MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TITULAIRE AUPRES DE LA REGIE EAUX ET ASSAINISSEMENT**

« Madame Virginie BERTHELON, Vice-Présidente de la commission des Ressources Humaines et des Finances informe l'assemblée que conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant doit être informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, un agent titulaire sera mis à disposition de la Régie Eaux et Assainissement, pour une durée d'un an, fin d'exercer à temps complet les fonctions d'Assistante Administrative (catégorie B).

Par ailleurs, en application de l'article 61 III de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 2 II du décret n° 2008-580 précité, l'assemblée peut décider de l'exonération partielle ou totale, temporaire ou définitive, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes lorsque la mise à disposition intervient entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou

qui lui est rattaché, auprès du CNFPT, auprès d'une organisation internationale intergouvernementale ou auprès d'un Etat étranger.

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique pour information.

Madame BERTHELON propose à l'assemblée de ne pas exonérer la Régie Eaux et Assainissement du remboursement de la rémunération et des charges sociales de l'agent mis à disposition.

Le fonctionnaire mis à disposition exercera les fonctions d'Assistante Administrative, chargée d'accueil physique et téléphonique.

Les dispositions relatives aux missions, à l'organisation du travail et à la rémunération, seront précisées dans la convention de mise à disposition établie entre la Ville de Belley et la Régie Eaux et Assainissement.

Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 2 février 2022.  
La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable. »

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **D-01 - Demande d'autorisation présentée par la SAS GUINET DERRIAZ en vue d'exploiter une carrière de roches massives et de pierres marbrières sur la Commune de PARVES ET NATTAGES**

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe chargée de l'Urbanisme, expose le dossier d'enquête relatif à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GUINET DERRIAZ Carrières en vue d'exploiter une carrière de roches massives et de pierres marbrières sur la Commune de Parves et Nattages.

L'enquête publique comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale aura lieu du 24 janvier 2022 au 25 février 2022 en Mairie de Parves et Nattages.

Conformément à l'article R 181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal de la Ville de Belley doit formuler son avis sur ce dossier.

Vu l'avis n°2021-ARA-AP-1236 du 23 novembre 2021 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur le nombre estimé de poids lourds journaliers qui traverseront le hameau ;

Considérant que les membres de la commission ont observé que les travaux de sécurisation du hameau de Coron, réalisés en 2012, sont de nature à être compatibles avec la reprise d'activité de la carrière.

La commission urbanisme a émis un avis favorable.

Il est précisé que l'étude et l'avis de la commission ainsi que l'accord du conseil municipal seront annexés au rapport de l'enquête.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet ».

**M. H. DESCHAMPS** donne quelques précisions supplémentaires pour compléter la position prise par la commission urbanisme du 18 janvier dernier. En effet, sur ce futur projet il y aura un nombre conséquent de camions qui vont circuler en journée. Ils passeront tous le hameau de Coron. D'où l'importance pour Belley de donner son avis. Une étude d'impact précise que ce sont 24 passages par jour, sans parler des petits camions des entreprises qui iront s'approvisionner à la carrière ainsi que les fournisseurs en carburant... Les habitants de Parves et Nattages qui travaillent à Belley croiseront les

poids-lourds sur la route sinueuse et parfois étroite. Les enfants de Coron qui se rendront au collège ou au lycée en vélo ne seront plus en sécurité. Enfin, les conclusions de la mission régionale et les services de la Préfecture évoquent quelques points : sécurité, cadre de vie, pollution de l'air, poussière, vibrations. Sachant qu'un parc de panneaux photovoltaïques est prévu en mars 2022 et été 2023 sur Parves et Nattages, les poussières résiduelles pourraient avoir un effet néfaste sur le fonctionnement optimal.

**Ch. DEMENTHON** le groupe de la minorité avait prévu de voter CONTRE ce projet, car les informations données en commission urbanisme n'étaient pas suffisantes et ce sujet n'a pas été débattu en commission environnement. Les habitants de Coron n'ont pas eu d'informations particulières ni de consultation par rapport aux 24 passages journaliers de 25 tonnes. Alors que Madame la Maire de Parves et Nattages est CONTRE et le fait savoir avant la fin de l'enquête publique. Nous allons voter CONTRE pour ne pas envoyer de message positif par rapport à la mission régionale qui précise : «que la justification du projet n'est pas étayée, l'étude d'impact est minimisée, les incidences du projet sur le cadre de vie sont à préciser, il n'y a pas de garantie d'une absence d'impact sur les puits, sources et zones humides.»

**M. le Maire** J'ai été contacté par Mme la Maire de Parves et Nattages qui m'a alerté sur la quantité de camions prévus alors que ce n'était pas le nombre annoncé par l'entreprise. Considérant que d'une part, nous sommes impactés à Coron et que d'autre part, il convient de soutenir le Maire d'une commune et après avoir entendu des exposés de Marie-Hélène DESCHAMPS et Charlotte DEMENTHON, je propose au conseil municipal de voter CONTRE cette demande d'autorisation.

**G. SALAGNON** est surpris. A quelques semaines près nous défendons l'opposé. Il est vrai que Madame DESCHAMPS manquait d'information. Quand j'ai appris que la maire de Parves et Nattages était CONTRE et que nous n'en avons pas parlé en commission urbanisme pour que l'on vote POUR, maintenant je comprends qu'il s'agissait d'une question de dates. Un autre point qui m'a interpellé, sur le plan de cette future carrière et du futur parc photovoltaïque qui ne sont séparés que par un chemin. C'est une aberration de la part des entreprises qui ne réfléchissent pas à l'impact de l'un sur l'autre.

**A L'UNANIMITE LE CONSEIL MUNICIPAL S'OPPOSE A CETTE DEMANDE D'AUTORISATION.**

#### **D-02 - ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE AU SERVICE URBANISME MUTUALISE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD AU 01/01/2022**

*« Mme Marie Hélène DESCHAMPS, Adjointe chargée de l'Urbanisme, expose que lors de l'Assemblée Générale du 07/12/2021, il a été indiqué que la commune suivante a fait part de son souhait d'adhérer au service urbanisme mutualisé de la Communauté de communes Bugey Sud à compter du 01/01/2022 :*

- *Groslée-Saint-Benoit*

*Lors de cette Assemblée Générale, l'impact sur l'organisation du service ainsi que l'impact financier pour les communes d'ores-et-déjà adhérentes ont été débattus.*

*Conformément à ce qui est prévu à l'article 8 de la convention de fonctionnement signée par la commune, toute nouvelle intégration de commune au service mutualisé se fait avec versement d'un droit d'entrée et après accord des communes adhérentes.*

*Vu la demande d'adhésion de la commune de Groslée-Saint-Benoit en date du 21/10/2021,  
Vu l'article 8 de la convention de fonctionnement entre la commune et le service mutualisé relatif à l'adhésion de nouvelles communes,  
Vu l'avis favorable de l'Assemblée générale du 07/12/2021 relative à cette demande d'adhésion.*

*Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Groslée-Saint-Benoit au service mutualisé de la Communauté de Communes Bugey Sud à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

*La commission urbanisme a émis un avis favorable.  
La commission des finances a émis un avis favorable.  
Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »*

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **E-01 - Programme PETITES VILLES DE DEMAIN Contrat SECURITE**

*« Monsieur Jean-Michel BERTHET, Adjoint chargé de la sécurité, informe le conseil municipal que dans le cadre du programme «Petites Villes de Demain», les parties ont souhaité développer un volet spécifique lié à la sécurité, en contractant avec l'Etat et le groupement de gendarmerie de l'Ain pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.*

*Les principales actions de cet accord sont :*

- la lutte contre l'économie souterraine et les trafics de stupéfiants, la délinquance de voie publique et phénomènes identifiés ;*
- la lutte contre les cambriolages et vols liés à l'automobile ;*
- la lutte contre les incivilités.*

*Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le contrat ci-joint et à autorise M. le Maire à le signer ».*

**G.SALAGNON** est surpris, il pensait que ce type de contrat existait déjà.

**JM BERTHET** une convention existe mais uniquement avec la gendarmerie de Belley. Ce nouveau contrat sera signé avec l'Etat et le groupement de la gendarmerie de l'Ain.

**M. Le Maire** confirme qu'une convention de coordination avec la gendarmerie existe. Ce contrat est signé dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Nous allons revitaliser la ville, et la gendarmerie pourra amener des conseils en matière d'aménagement urbain. Au-delà de cela, le CLSPD (action de prévention de la délinquance) a été acté dans ce formulaire. Bien que cela ne fasse pas partie de nos compétences, je souhaite encourager la modernisation des locaux de la gendarmerie, qui aujourd'hui sont vétustes. J'attire l'attention des élus et de la population sur leurs conditions de travail qui ne sont pas à la hauteur et je le dénonce. C'est en cours, le colonel et la Préfète ont entendu mon message. Je souhaite aussi associer la gendarmerie dans un projet de centre de tir normé et adapté pour qu'ils puissent s'entraîner. Nous venons inscrire et formaliser notre orientation et les actions que nous souhaitons mener dans ce contrat.

**B. MEYRAND** : « Merci monsieur le Maire de donner au groupe Belley Alternative-Réunir Pour Belley l'occasion de donner son point de vue à l'occasion de la signature du contrat

spécifique Sécurité avec la Gendarmerie Nationale. Le document mentionne trois axes de travail :

- Lutte contre l'économie souterraine et les trafics de stupéfiants, la délinquance sur la voie publique et phénomènes identifiés
- Lutte contre les cambriolages et vols liés à l'automobile
- Lutte contre les incivilités

On a un peu de mal à voir dans ce document, ce qui n'entre pas dans la compétence régaliennne de la gendarmerie. A moins que la commune, comme le fait la région Rhône-Alpes entende prendre une part croissante dans la politique de sécurité, qui je le rappelle quand même est une compétence de l'Etat. Et cet Etat y met les moyens tout de même puisque le budget du ministère de l'Intérieur a progressé de 20 % entre 2017 et 2022, avec notamment la création de 10 000 postes de policiers et de gendarmes sur 5 ans, (de 17,76 à 21,26 milliards) financés par les Belleysans.

La région n'est pas en reste, puisque Mr Wauquier prévoit une hausse de 140 millions d'€ du budget sécurité sur la période 2021 – 2028 qui s'élèvera à 300 millions, soit une hausse de 87.5 %, financée également par les Belleysans. Le président de la région ne s'en cache pas, il réserve même des crédits d'expérimentation pour les communes qui voudraient se lancer dans la reconnaissance faciale : nous serions rassurés Monsieur le Maire, si vous vous engagiez à ne pas recourir à une telle atteinte aux libertés publiques. Enfin, la lecture du budget communal entre 2020 et 2022 est intéressante car, au-delà des 22000 € que vous mettez dans les nouvelles caméras, vous avez créé 3 postes de policiers municipaux (5 autorisés sur 2020 et 8 autorisés sur 2022) : la Gazette des communes du 1er septembre 2021 nous indique que le montant moyen annuel des rémunérations d'un policier municipal s'élève à 33 000 €. Si on rajoute les charges sociales et les coûts d'équipements, ce sont au minimum un coût supplémentaire de 150 000 € par an qui émerge au budget communal, financé également par les Belleysans. Je vous laisse juge de ce que les Belleysans, comme les ménages français payent en terme de sécurité, et je rajouterai que pour un certain nombre de politiques, ce n'est jamais suffisant ; il est peut-être temps de réfléchir à la Sécurité sur d'autres bases : nous y sommes prêts.

Tout cela ne serait pas si grave, (mais vous sentez l'humour qu'il y a dans mes propos !) si, en se référant au rapport de préparation budgétaire, vous n'affichiez la volonté d'une politique restrictive dans un certain nombre de domaines :

- Locaux municipaux : poursuite d'une décroissance des locaux, notamment associatifs ;
- Politique culturelle : maintien d'une dotation de subventions ridicule en direction des associations culturelles (14 000 en 2020, 13 000 en 2021 !)
- Politique sociale : retour à la dotation 2020, sans tenir compte de l'augmentation de la pauvreté et de la progression des interventions des associations caritatives
- Lutte contre les inégalités éducatives, culturelles, sociales : aucune mention n'est portée sur les documents présentés, ce qui ne crédibilise en aucune façon votre volonté d'avancer sur ces sujets manifestée auprès de notre groupe.

Nous voyons donc se dessiner de votre part, une attitude consistant à privilégier des compétences qui ne sont pas les vôtres, au détriment des compétences de proximité qui concernent au premier chef vos administrés.

Nous nous abstiendrons donc sur ce dossier, pas tant par rapport à son contenu qui constitue le BA-BA de l'action nécessaire de la Gendarmerie Nationale que nous approuvons, mais de par le degré de priorité qui sous-tend votre action, avec les restrictions corrélées sur les autres priorités de la ville. »

**M. le Maire** M. Meyrand, vous faites de la politique nationale et régionale, je fais de la politique locale. Les gendarmes de la brigade de Belley travaillent dans des conditions inadmissibles et je le dénonce. Pour revenir au sujet de la délibération, cette convention a pour but de formaliser les actions que les gendarmes feront pour nous et celles que nous ferons pour eux, comme cela est fait dans le cadre des partenariats avec les associations. Nous avons fait des choix clairs et notamment sur la police municipale qui maintenant est opérationnelle. Je remercie Jean-Michel Berthet et Charles Guillon qui s'investissent dans cette thématique régulièrement.

**ADOPTE par 23 voix POUR ET 6 ABSTENTIONS** (Mme DEMENTHON et MM RODRIGUEZ, CHEVAT, SALAGNON, SMIHI et MEYRAND)

**F-01 - Acquisition foncière à des propriétaires privés pour l'implantation de CSE aux Ecassaz et à Billignin - Annule et remplace la délibération du 13 décembre 2021**

« Monsieur Dominique CANOT, Adjoint chargé des travaux, rappelle que plusieurs conteneurs semi-enterrés de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif ont été installés aux Ecassaz et à Billignin suite à leur déploiement par la Communauté de Communes Bugey Sud sur la commune de Belley.

La présente délibération annule et remplace la délibération E-02 du 13 décembre 2021 afin de prendre en compte les parcelles à acquérir suite aux divisions parcellaires suivantes :

- La parcelle cadastrée section BE n°270 d'une surface de 41 m<sup>2</sup> suite à la division de la parcelle cadastrée BE 92 ;
- 
- La parcelle cadastrée section AO n°102 d'une surface de 68 m<sup>2</sup> suite à la division de la parcelle cadastrée AO n°37.

Le prix d'achat et les conditions de ces acquisitions restent inchangés.

La commission Travaux a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet ».

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**G-01A - ORGANISATION DES EPICURIENNES DE BELLEY – FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ORGANISMES FINANCEURS**

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, rappelle aux membres du conseil municipal que la Ville de Belley a choisi de faire évoluer les Entretiens de Belley au pays de Brillat-Savarin vers un nouveau format, événement qui s'intitule désormais "Les Epicuriennes de Belley, festival de la gastronomie".

Cette manifestation originale créée en 1987 autour de l'héritage de Brillat-Savarin dans sa ville natale Belley voit son concept évoluer, avec un changement de nom, de format et de période dans l'année.

La manifestation aura lieu du **19 au 21 mai 2022** sur le thème "**La pâtisserie sous toutes ses formes**". Cédric Pernot sera le parrain de cette édition, un pâtissier remarquable, de la pâtisserie au Fidèle Berger à Chambéry, entouré d'un groupe de professionnels de la région.

Durant deux jours et demi, plusieurs temps forts seront proposés :

- une table ronde réunissant des professionnels, animateur, partenaires et grand public lors de la soirée de lancement du jeudi 19 à L'Intégral ;
- le lancement d'un concours de pâtisserie amateurs et d'un concours pour les apprentis pâtissiers, demi-finales et finale, vendredi et samedi ;
- des démonstrations de pâtisseries, vendredi et samedi et un pôle d'animation dans la salle des fêtes et

en centre-ville ;

- un marché aux produits du terroir de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, vendredi ;
- des ateliers de pâtisserie pour enfants et familles et ateliers vin et pâtisseries, samedi ;
- une exposition photos, des réalisations "pâtisseries" des scolaires de la ville ;
- le grand buffet convivial aux produits de terroir bugiste, vendredi soir dans la convivialité retrouvée.

En concertation avec ses partenaires locaux dont la communauté de communes Bugey Sud, départementaux et régionaux, la Ville de Belley souhaite redynamiser cet événement fédérateur, spécifique à Belley, accroître son rayonnement et sa médiatisation.

La Ville de Belley sollicite la participation financière de tout organisme financeur public pour les "Epicuriennes de Belley – festival de la gastronomie".

Le plan de financement est joint à la présente délibération.  
La commission finances a émis un avis favorable. »

**CH. DEMENTHON** souhaite mettre en perspective le fait que pour 3 jours, c'est un budget de 110 000 €, et pour « Belley en lumière » 47 000 € pour une période estivale aussi courte, soit un total de 150 000 € pour ces deux événements. Alors que seulement 13 000 € de subvention sont versés aux associations culturelles qui mènent des actions toute l'année.

**A. CLUZEL** Ce n'est pas comparable. Il y a un certain nombre de subventions qui nous sont accordées chaque année. Les 110 000 € ne sont pas à la seule charge de la commune. Aussi, un dispositif de l'Etat a été mis en place sur la gastronomie : « l'année de la gastronomie » par un appel à projets lancé par l'intermédiaire des Chambres de commerce et d'industrie, auquel Belley va candidater pour bénéficier de ce dispositif et obtenir de nouvelles subventions qui viendront diminuer l'autofinancement de la commune.

**M. Le Maire** précise que les partenariats privés ne sont pas encore inscrits sur le plan de financement. L'idée est de réduire au maximum l'impact pour les Belleyens.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **G-01B - EPICURIENNES DE BELLEY – FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE - PRIX D'ACCES AU GRAND BUFFET**

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, rappelle aux membres du conseil municipal que la Ville de Belley a choisi de faire évoluer les Entretiens de Belley au pays de Brillat-Savarin vers un nouveau format, événement qui s'intitule désormais "Les Epicuriennes de Belley, festival de la gastronomie".

La manifestation aura lieu du **19 au 21 mai 2022** sur le thème "**La pâtisserie sous toutes ses formes**".  
Cédric Pernot sera le parrain de cette édition, un pâtissier remarquable, de la pâtisserie au Fidèle Berger à Chambéry, entouré d'un groupe de professionnels de la région.

Durant deux jours et demi, plusieurs temps forts seront proposés :

- une table ronde réunissant des professionnels, animateur, partenaires et grand public lors de la soirée de lancement du jeudi 19 à L'Intégral ;
- le lancement d'un concours de pâtisserie amateurs et d'un concours pour les apprentis pâtissiers, demi-finales et finale, vendredi et samedi ;
- des démonstrations de pâtisseries, vendredi et samedi et un pôle d'animation dans la salle des fêtes et en centre-ville ;

- un marché aux produits du terroir de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, vendredi ;
- des ateliers de pâtisserie pour enfants et familles et ateliers vin et pâtisseries, samedi ;
- une exposition photos, des réalisations "pâtisseries" des scolaires de la ville ;
- le grand buffet convivial aux produits de terroir bugiste, vendredi soir dans la convivialité retrouvée.

Le prix d'accès au grand buffet offre à chaque participant un repas de qualité, de l'entrée au dessert, boissons et café inclus.

Le prix proposé est de 20 €.

Les tickets d'entrée seront en vente un mois avant la date de l'événement.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le prix proposé. »

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **G-01C - EPICURIENNES DE BELLEY – FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE - INDEMNISATION DES INTERVENANTS**

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, rappelle aux membres du conseil municipal que la Ville de Belley a choisi de faire évoluer les Entretiens de Belley au pays de Brillat-Savarin vers un nouveau format, événement qui s'intitule désormais "Les Epicuriennes de Belley, festival de la gastronomie".

La manifestation aura lieu du **19 au 21 mai 2022** sur le thème "**La pâtisserie sous toutes ses formes**". Cédric Pernot sera le parrain de cette édition, un pâtissier remarquable, de la pâtisserie au Fidèle Berger à Chambéry, entouré d'un groupe de professionnels de la région.

Durant deux jours et demi, plusieurs temps forts seront proposés :

- une table ronde réunissant des professionnels, animateur, partenaires et grand public lors de la soirée de lancement du jeudi à L'Intégral ;
- le lancement d'un concours de pâtisserie amateurs et d'un concours pour les apprentis pâtissiers, demi-finales et finale, vendredi et samedi ;
- des démonstrations de pâtisseries, vendredi et samedi et un pôle d'animation dans la salle des fêtes et en centre-ville ;
- un marché aux produits du terroir de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, vendredi ;
- des ateliers de pâtisserie pour enfants et familles et ateliers vin et pâtisseries, samedi ;
- une exposition photos, des réalisations "pâtisseries" des scolaires de la ville ;
- le grand buffet convivial aux produits de terroir bugiste, vendredi soir dans la convivialité retrouvée.

Divers intervenants sont sollicités pour le programme de l'événement, pour animer ou être acteur de conférences, table ronde, pour réaliser des démonstrations culinaires, animer des ateliers.

Aucune rémunération n'est versée à ces intervenants.

La Ville de Belley s'engage à les indemniser en prenant en charge (ou en remboursant sur justificatifs) leur frais de transport, de restauration et d'hébergement éventuel.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces indemnisations. »

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **G-02 - ORGANISATION de la 2<sup>e</sup> EDITION de "BELLEY EN LUMIERE" DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ORGANISMES FINANCEURS**

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, informe les membres du conseil municipal que la Ville de Belley souhaite renouveler une programmation estivale pour l'été 2022 afin de rendre attractive la ville et son territoire avec des rendez-vous culturels pour les habitants et visiteurs.

Après le succès de la 1<sup>ère</sup> édition, l'intention est d'organiser "Belley en lumière" dans la dernière quinzaine de juillet, création de spectacle de mapping vidéo mettant en valeur le patrimoine tel que le palais épiscopal en 2021.

Cette volonté est en cohérence avec la démarche de classement de Belley en Site Patrimonial Remarquable.

De même, le palais épiscopal est au cœur du quartier historique de la ville, totalement inclus dans le périmètre à protéger et mettre en valeur.

Le spectacle vivant viendra agrémenter certaines soirées. La Ville de Belley fait appel à des artistes locaux, du territoire ou accueillis en résidence.

Une concertation est en place avec les services de la communauté de communes Bugey Sud et l'office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier pour harmoniser et valoriser ces propositions d'animations culturelles en période estivale.

Plusieurs autres rendez-vous seront programmés, séance de cinéma en plein air, marchés hebdomadaires animés, expositions, marchés nocturnes et des spectacles de mapping vidéo.

La Ville de Belley sollicite la participation financière de tout organisme financeur public pour l'organisation de l'édition 2 de "Belley en lumière".

Le plan de financement est joint à la présente délibération.  
La commission finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces demandes de subventions ».

## **ADOpte A l'UNANIMITE**

## **G-03- DEMANDE DE PARTENARIAT DE BUGEY DEVELOPPEMENT POUR L'ORGANISATION DU SALON SMILE**

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, informe les membres du conseil municipal de la demande de partenariat de l'association Bugey Développement pour l'organisation du Salon SMILE, Salon des Métiers Industriels de l'Entreprise, à L'Intégral.

Depuis la 1<sup>ère</sup> édition en 2017, le Salon SMILE se déroule à l'Intégral, ce qui a contribué à son succès et à son rayonnement.

Le Salon SMILE répond aux besoins du bassin économique du territoire en faisant découvrir de manière innovante les métiers de l'industrie à des collégiens et lycéens leur permettant d'acquérir des connaissances sur ce secteur d'activité et d'emploi.

Les dates de tenue du Salon SMILE dépendent de différents facteurs comme la disponibilité de ces représentants, de la semaine de l'industrie et du contexte sanitaire.

Au regard du planning de l'Intégral chaque année et afin de garantir l'organisation du Salon SMILE à une même période au mois de mars, une convention de partenariat est établie pour réserver cet établissement municipal durant quatre ans.

La Ville de Belley, partenaire du Salon SMILE, s'engage à mettre à disposition à titre gracieux l'Intégral, l'ensemble de ses salles pour l'organisation de cet événement.

Également les équipements et matériels nécessaires.

La contre-valeur financière de cette mise à disposition est de 2 430 € conformément aux tarifs de location en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

(Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés chaque année par une délibération du conseil municipal).

Pour l'édition 2022, des élèves de sept collèges participeront (les collèges public et privé de Belley, Yenne, Briord, Hauteville, Culoz, Saint-Rambert-en-Bugey) et le lycée professionnel de Belley, ce qui représente environ 930 élèves.

Des entreprises du territoire telles que Volvo, Conductix Wampfler, Carrier sont impliquées activement ainsi que de nombreux autres adhérents de Bugey Développement.

Au total, une centaine de bénévoles tiendront les stands durant les trois jours pour accueillir les élèves.

La commission des finances a émis un avis favorable. »

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **H-01 - CONVENTION REGIONALE DES AIDES ECONOMIQUES EN FAVEUR DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE AVENANT DE PROLONGATION**

« Madame Nadine THEVENOT, Vice-Présidente de la commission commerce, foire et marchés, rappelle que suite à la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019, une convention régionale d'aide en faveur des commerces, de l'artisanat et des services avec point de vente avait été signée pour une durée de 2 ans.

Ce dispositif régional est destiné à aider, par une subvention d'investissement les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité à s'installer ou à se développer dans un point de vente accessible au public, dans un objectif de revitalisation commerciale et permet à la ville de bonifier la subvention octroyée par la région.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a prolongé son dispositif jusqu'au 31 Décembre 2022 lors de sa commission permanente du 26 novembre 2021. Il convient donc de prendre un avenant de prolongation.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur la prolongation du dispositif jusqu'au 31/12/2022 et à autoriser M. le Maire à signer l'avenant.

Les modalités d'octroi restent inchangées »

**M. LE MAIRE** invite tous les commerçants qui souhaitent faire des travaux de s'adresser au service commerce de la mairie, bien en amont pour que leur projet soit étudié.

**MH DESCHAMPS** sur ce début d'année, il y a deux dossiers qui se profilent pour cette aide. Nous mettons une somme conséquente au budget pour répondre aux demandes. Notre objectif est d'accompagner les commerces, tant sur le point des démarches d'urbanisme que sur le point des aides financières permettant aux commerçants de s'implanter en centre-ville ou de moderniser leurs locaux.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **I-01 - REGIES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - VERSEMENT D'ACOMPTES POUR TRAVAUX NEUFS**

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Présidente du Conseil d'Exploitation des Régies de l'Eau et de l'Assainissement, rappelle les points suivants :

- ✓ Le service des eaux réalise des travaux à la demande d'usagers ou de propriétaires ;

- ✓ Ces travaux concernent l'établissement ou la modification de branchements au réseau d'eau potable, au réseau de collecte des eaux usées et/ou au réseau de collecte des eaux pluviales ;
- ✓ Le cout de ces travaux, établi sur la base du bordereau des prix des travaux et prestations adopté chaque année par le conseil municipal, est mis à la charge du demandeur ;
- ✓ Un acompte de 50% du cout des travaux est réclamé au demandeur avant le début des travaux afin de réduire le risque d'impayés sur ces opérations.

Considérant :

- ✓ L'obligation réglementaire rappelée par la trésorerie d'Oyonnax (pas de transmission de chèques d'acompte par le demandeur au service des eaux sans création d'une régie de recette) ;
- ✓ L'obligation réglementaire d'adosser le principe d'un acompte à une délibération du conseil municipal ;
- ✓ Le cas des usagers qui auraient besoin d'établir un dossier de financement pour l'obtention d'un prêt bancaire avec un acompte correspondant à la totalité des travaux ;
- ✓ L'avis positif du conseil d'exploitation des régies en date du 20 janvier 2022 pour valider le maintien du principe du versement d'un acompte avant démarrage des travaux de 50% ou 100% pour les usagers qui en feraient la demande.

Les membres du conseil municipal sont invités à donner un avis sur :

- ✓ Le choix d'encaisser un acompte de 50% (ou 100% du montant des travaux pour les usagers qui en feraient la demande) du montant des travaux avant le démarrage des dits travaux.

Le conseil d'exploitation des régies a émis un avis favorable. »

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **I-02 - REGIES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - Renouvellement d'une Convention Temporaire d'Occupation du Domaine Concédé (COTDC) avec la CNR et concernant une conduite de transport d'eaux usées pour rejet dans le canal du Rhône**

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Présidente du Conseil d'Exploitation des Régies de l'Eau et de l'Assainissement, rappelle que la commune de Belley est signataire d'une convention d'occupation du domaine concédé de la CNR.

Cette convention est relative à une canalisation de transport des eaux usées après traitement à la station d'épuration depuis la sortie de la station d'épuration jusqu'à l'ouvrage de pompage en direction du canal du Rhône. Cette convention concerne également trois fourreaux PVC, une canalisation électrique et une conduite d'eau potable posées en tranchée commune avec la canalisation de transport des eaux usées. Tous ces ouvrages ont été établis sur le domaine concédé de la CNR.

Cette convention référencée AOTDC n°06053 est arrivée à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

La CNR a fait parvenir à la commune (courrier du 10/1/2022) un projet de nouvelle convention qui est joint en annexe.

Mme DESCHAMPS précise les points suivants concernant ce projet de nouvelle convention :

- ✓ Durée de la convention : 35 ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- ✓ Redevance annuelle d'occupation du domaine concédé fixé par décret 2010-1703 et proportionnel au linéaire des canalisations ;
- ✓ Montant annuel de la redevance pour 2021 : 6.75€HT ;
- ✓ Le montant sera révisé chaque année sur la base de l'évolution de l'indice ING publié par l'INSEE ;
- ✓ Un avenant sera proposé fin 2022 pour prendre acte du transfert de la compétence assainissement collectif à la CCBS.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à autoriser M le Maire à signer cette convention et proposent de retenir le paiement par capitalisation (soit 236 € pour 35 ans).

Pièces jointes :

- ✓ Projet de convention AOTDC n°06053 ;
- ✓ Plan des ouvrages concernés. »

## ADOPTE A L'UNANIMITE

-----

Questions diverses :

### **M. Meyrand : inhumation de tous les Belleysans :**

Vous nous avez transmis le courrier de réponse envoyé à l'Imam M. Anbar concernant la demande d'un carré musulman au cimetière de Belley.

A la lecture de cette lettre dont vous avez pris le temps de la réflexion, vous citez une étude réalisée par les services techniques, dont nous aimerions connaître les résultats. Entre autres, vous indiquez les difficultés pratiques à mettre en œuvre un tel chantier.

La réalisation d'un carré musulman était inscrit dans notre programme (Belley Alternative / Réunir pour Belley) car nous pensons effectivement que les musulmans Belleysans font partie du vivre ensemble et il faut permettre à des familles d'enterrer leur proches là où ils sont nés, là où ils vivent.

Vos conclusions ne sont pas très claires. Vous envisagiez à la fois un débat, vous envisagiez des difficultés liées à la question de la laïcité qui n'empêche pas du tout de donner satisfaction aux Belleysans concernés qui, par leurs attachements culturel et culturel, souhaitent enterrer leurs morts à leur façon au lieu de dépenser des sommes considérables pour des familles souvent modestes pour faire partir leur défunt dans leurs pays. La question de la laïcité est d'importance mais ne se rattache pas à une conception que nous voyons venir dans le débat public empreinte d'islamophobie.

Nous sommes attachés à ce que l'on donne un accord à cette question.

En tout cas, vous trouverez avec nous des élus qui vous soutiendront chaque fois que vous avancerez dans la lutte contre les inégalités et la participation de tous.

**M. le Maire M. Meyrand**, vous abordez ce sujet, à juste titre, mais vous voyez toute la transparence que j'ai mise en place puisque vous avez reçu une copie du courrier de réponse que j'ai envoyé à M. Anbar. C'est un sujet très sensible que nous ne prenons pas à la légère. Puisque pendant la crise Covid nous avons vu des familles de la communauté en difficulté.

Je reste tout de même surpris M. Meyrand que ce soit un élu de la République qui porte ce sujet au sein d'un conseil municipal. Que je sois sollicité par M. Anbar ou un représentant départemental du culte, je comprends, mais pas par un élu de la République. Qu'est-ce que l'on aurait dit si le maire avait défendu une communauté plus qu'une autre. Je pense que cela aurait été mal perçu.

Aucun membre de la minorité ne s'est étonné des sépultures des tirailleurs marocains qui sont dans le cimetière de Belley. Moi, j'ai toujours été surpris qu'il n'y ait pas au minimum une plaque mémorielle et c'est ce que nous ferons pour rendre hommage à ceux qui sont tombés pour la France, car c'est important. Pour le reste, nous avons encore beaucoup à faire, nous vous ferons un point précis sur l'état de notre cimetière, sur les nombreuses exhumations à réaliser.

Tout ceci sera repris dans une perspective technique et financière pluriannuelle. Cela fera l'objet d'un débat et ensuite nous évoquerons le carré musulman. La lettre me semblait assez claire.

**K. SMIHI** Qui à part des élus de la République peut porter un tel sujet ? En plus d'être élus, nous sommes aussi des citoyens confrontés aux événements de la vie.

**M. Le Maire** M. ANBAR est l'Imam qui est entendu et respecté par le maire de Belley. Nous devons penser collectif, car nous pouvons être sollicités par d'autres demandes de ce type de sujet très sensible.

**M. SALAGNON : Maison Saint Anthelme (projet de réhabilitation)**

Dans le patrimoine de la Ville, il n'a pas été évoqué la bibliothèque et la chapelle de ce lieu qui sont incontournables et à faire visiter.

**M. le Maire** : La maison Saint Anthelme ne nous appartient pas. En revanche, je demanderai au porteur du projet de nous donner un retour sur ce point.

**M. SALAGNON : route de Lyon**

Signale que depuis plusieurs mois, d'innombrables voitures sont stockées dans un pré. Qu'en est-il ?

**M. Le Maire** : la gendarmerie et la police municipale enquêtent sur ce problème et il semble bien difficile de faire cesser ce stockage de voitures en entrée de ville. Je vous donnerai des informations dès que j'en aurai.

-----

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 20.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du **21 février 2022**



**Belley, le 24 mars 2022**

**Le Maire,**

**Dimitri LAHUERTA**